

07 FEV. 2019

COPIE 332
Gagny


Le 19 Septembre 2018.

Madame Nicole ERICHOT
Principale
Collège Madame de Sévigné,
8 bis avenue Léon Bry
93220 Gagny.

A

Monsieur le Directeur académique
Des services de l'éducation nationale
de Seine Saint Denis,
s/c Monsieur le Recteur d'académie
8 rue Claude Bernard
93000 Bobigny.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'incident survenu hier mardi 18 septembre 2018 entre 16h 30 et 17h15, incident qui a opposé Madame Léa Nguyen Commo à Monsieur William Richier, tous deux professeurs d'histoire-géographie au collège Madame de Sévigné de Gagny.

Les faits sont les suivants :

Alertée par les cris inhabituels de M. Richier qui provenaient de la salle de cours de celui-ci- la salle de madame Nguyen est attenante à celle de monsieur Richier-, madame Nguyen inquiète quant à la sécurité des élèves est allée voir son collègue pour s'enquérir de la situation. C'est alors qu'elle aurait été refoulée par M. Richier dans un geste brusque. Monsieur Richier lui aurait signifié qu'elle n'avait pas à intervenir dans son cours et l'aurait poursuivi dans le couloir du bâtiment 1 jusqu'à l'empêcher selon madame Nguyen de regagner sa salle.

Des élèves seraient intervenus pour faire barrage à monsieur Richier tandis que d'autres ont décidé de prévenir la direction qu'ils n'ont pas trouvé puisque ma collègue principale adjointe et moi étions en pleine séance de travail avec les membres du conseil pédagogique. Ils ont donc fait appel à Mme Bargellini, infirmière scolaire qui est intervenue pour récupérer madame Nguyen visiblement choquée. Les élèves eux aussi sont extrêmement choqués et apeurés.

A son retour dans les locaux de la direction, madame Bargellini s'est présentée à la porte de la salle de réunion et madame Passani, principale adjointe à quitter la salle de réunion. J'ai appris en fin de réunion qu'un incident s'était produit sans avoir pu rencontrer Madame Nguyen qui avait déjà quitté l'établissement. Dans le même temps, j'ai été informée que des parents d'élèves avaient tenté de me joindre pour me faire part d'un incident grave dont les élèves ont été témoins.

J'ai informé Mme Albaric de la situation dans la soirée qui m'a donné les indications sur la conduite à tenir à savoir ne pas autoriser monsieur Richier à assurer ses cours.

VI 331

J'ai pu joindre par téléphone Mme Nguyen vers 22 heures alors qu'elle quittait le commissariat de Gagny où elle s'est rendue accompagnée de collègues pour une main courante.

J'ai été informée par Monsieur Dieng, CPE du collège, que des enseignants et parents d'élèves s'organisaient sur les réseaux sociaux, les uns envisageant de ne pas prendre leurs élèves et les autres de former une délégation qui se présenterait le lendemain pour être reçue par la direction.

Point sur la situation au 19/09/2018.

- A 8h30, une délégation d'enseignants m'a informé que les collègues n'assureraient pas leurs cours.
- Réunion des enseignants et personnels de vie scolaire et ATTEE présents pour leur indiquer que les services de la Dsden et du rectorat sont avisés depuis hier soir des faits et que je suis dans l'attente d'instructions.
- Sur les conseils de madame Albaric, j'ai également précisé aux personnels qu'une procédure disciplinaire allait être engagée et que la seule instruction qui m'a été donnée était de ne pas permettre à monsieur Richier d'assurer ses cours.
- A 9h30, les enseignants sont montés en classe avec leurs élèves
- A 9h15, monsieur Richier arrive au collège où il était attendu pour assurer ses cours à 8h20. Il se dirige vers la salle des professeurs sans justifier son absence en première heure. Quelques collègues sont encore réunis dans le réfectoire.
- Pour parer à toute agressivité de la part de monsieur Richier, je demande à des collègues de rester au secrétariat avant de recevoir monsieur Richier en présence de madame Passani, principale adjointe.
- Je demande à monsieur Richier de me suivre dans mon bureau pour connaître sa version quant à l'incident de la veille. Monsieur Richier me répond «il paraît que vous voulez me voir car j'aurais agressé madame Nguyen ». Puis il ajoute : « je ne l'ai pas frappée, ni violée ». Devant son refus d'apporter des précisions, je l'invite à patienter en salle des professeurs, le temps de rédiger la note le déchargeant de ses cours. Monsieur Richier sort alors son téléphone portable, appelle son avocat depuis mon bureau pour lui faire savoir « qu'il a besoin d'aide, qu'il le sollicite pour une nouvelle affaire que madame la Principale a instrumentalisé avec l'aide du rectorat ».
- Je reste de marbre face à ces propos et invite monsieur Richier à patienter en salle des professeurs, le temps de rédiger le document.
- Un quart d'heure plus tard, monsieur Richier regagne mon bureau à ma demande et je lui remets le document en question. C'est alors que monsieur Richier se lance dans un monologue à mon encontre :
- « ne prenez pas cet air affligé, madame parce-que vous savez que vous produisez des faux »
- « vous êtes pitoyable madame, vous êtes ridicule, je peux vous envoyer devant les tribunaux,
- « vous êtes ridicule, j'espère que vous en avez conscience, vous êtes pitoyable »
- « comme tous les faux que vous produisez sont ridicules, vous allez encore perdre. Si l'éducation nationale trouvait des gens capables, ça pourrait fonctionner, mais comme elle ne trouve pas de gens capables.... »
- « c'est l'institution la plus pitoyable de France, la plus ridicule »

COPIE

VI 330

07 FEV. 2019

- « si on était dans une entreprise, vous seriez déjà virée »
- « si vous appreniez votre boulot, l'éducation nationale y gagnerait »

Monsieur Richier a pris connaissance du document (pjn°1), l'a signé et s'est vu remettre un exemplaire.

J'ai alors signifié à monsieur Richier la fin de l'entretien que j'ai mené en présence de madame Passani, principale adjointe.

Une fois sorti du bureau, monsieur Richier a indiqué « que madame Nguyen était un instrument du rectorat pour le faire tomber ».

Monsieur Richier quitte l'établissement, raccompagné par madame Passani et monsieur Dieng.

Je me tenue à un exposé factuel et n'ai pas rétorqué aux propos de monsieur Richier.

Je souhaite être désormais accompagnée par les services du rectorat et de la Dsden pour toute situation où je serai amenée à recevoir M. Richier.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Nicole ERICHOT

